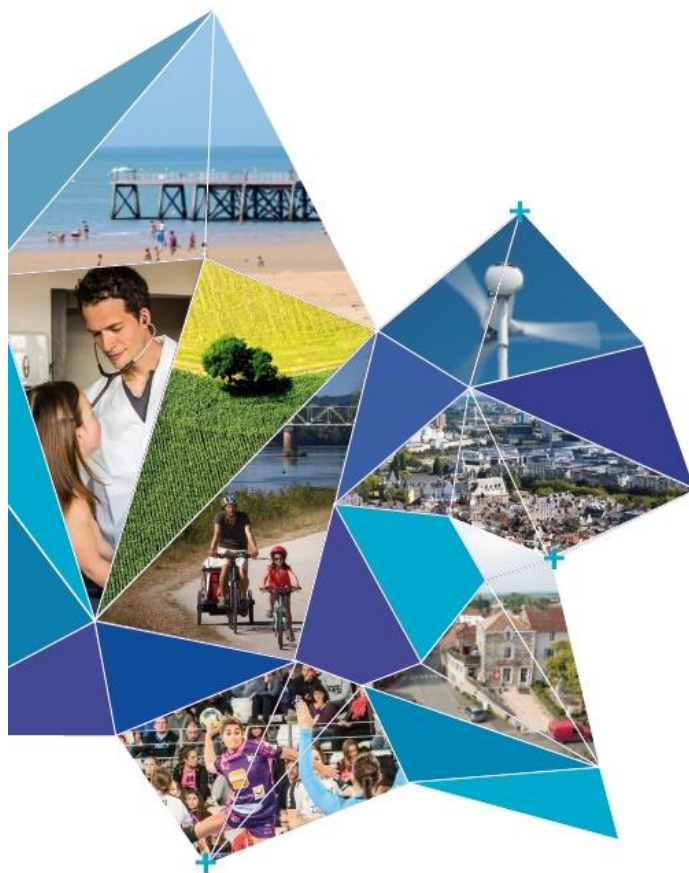


Mardi 18 février 2020

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais 1 627 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Exemples de projets développés par la Communauté de communes
du Bocage Mayennais** p.3
- ③ **Le territoire : Communauté de communes du Bocage Mayennais** p.5
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.6
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.7

CONTACTS PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92
Loanne Useldinger : loanne.useldinger@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 28

Mardi 18 février 2020

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais 1 627 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge de la commission Territoires et ruralité, a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais doté de 1 627M€.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec **Bruno Lestas**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 627 000€**.

A travers ce contrat, la Communauté de communes du Bocage Mayennais souhaite engager des projets sur 3 thématiques.

- **Thématique n°1 : le développement et l'attractivité du territoire**

Objectifs :

- La création, l'extension, la réhabilitation d'infrastructures d'accueil d'activités économiques (zones d'activités, locaux industriels, artisanaux ou tertiaires...)
- L'animation de démarches collectives à l'attention des entreprises sur des thématiques telles que l'emploi, la formation, l'innovation, le commerce, ...
- La création de structures d'hébergement pour les nouveaux arrivants, jeunes travailleurs, ...

Projets envisagés :

- Extension de la Zone d'Activités de La Chauvière à Landivy
- Extension de la Zone d'Activités des Vallées à Ambrières-les-Vallées
- Création de la Zone d'Activités des Bois sur l'ancien site industriel Gontier à Landivy
- Animation d'une démarche collective en faveur du développement de l'emploi et de la formation
- Création d'un foyer d'hébergement pour apprentis et stagiaires à Ambrières-les-Vallées

- **Thématique n°2 : l'accès aux services dans la proximité**

Objectifs :

- Création, extension, réhabilitation d'infrastructures d'accueil (bâtiments, équipements divers, ...) de services à la population quel que soit le public cible (enfance, jeunesse, personnes âgées, en situation de fragilité, etc...)
- Animation de démarches collectives à l'attention de publics cibles (personnes âgées, en difficulté sociale, ...)

Projets envisagés :

- Construction d'une nouvelle gendarmerie à Gorron
- Construction d'un nouveau groupe scolaire à Gorron

- **Thématique n°3 : la transition écologique et énergétique**

Objectifs :

- Construction de bâtiments publics passifs ou à énergie positive
- Rénovation énergétique de bâtiments publics
- Construction, extension, rénovation, mise aux normes de déchetteries
- Aménagement d'équipements ou d'infrastructures d'intermodalités de transports

Projets envisagés :

- Rénovation et extension du complexe sportif de Gorron. Opération positionnée sur la « Brique Transition Énergétique »
- Mise aux normes de la déchetterie d'Ambrières-les-Vallées
- Aménagement d'une aire de covoiturage à Ambrières-les-Vallées

Focus projet, visite de la zone d'activités des bois et de l'établissement Lefeuvre

Les établissements Gontier, spécialisés dans la fabrication de meubles, ont employé jusqu'à 120 personnes au début des années 2000 à Landivy. Subissant les mutations importantes qu'a connu le secteur du meuble ces dernières années, l'activité a continué de se dégrader jusqu'à la fermeture intervenue en juillet 2016. L'entreprise était implantée à la sortie nord-est de la commune, route de Savigny, sur un site de 2,5 Ha, composé de plusieurs bâtiments distincts représentant une surface totale de 8 000 m² couverts.

La communauté de communes du Bocage Mayennais, au titre de sa compétence économique, s'est chargée de reconfigurer les accès et les circulations de la zone d'activités. Le projet porté par la CCBM consiste donc à créer un nouvel accès global au site, sur des terrains contigus appartenant à la Commune. Les bâtiments sont ainsi desservis par ce nouvel accès tout en conservant les accès existants à titre secondaire. Les réseaux ont été remis à niveau et le traitement des eaux pluviales a été traité selon les normes d'aujourd'hui. La Commune de Landivy, de son côté, se charge de l'entretien et de la location des bâtiments.

Le coût total de l'opération « zone d'activités » s'élève à 296 897 € avec une subvention de la Région des Pays de la Loire d'un montant de 171 250 € (CTR 2020). Les travaux ont commencé en avril 2019 et se sont achevés en juillet dernier. La subvention régionale a été attribuée en Commission permanente du Conseil régional le 7 juin 2019.

Concomitamment, la commune de Landivy est intervenue sur le bâtiment afin d'éviter la dégradation des anciens locaux Gontier et de faciliter leur réemploi pour d'autres activités économiques. La Commune de Landivy a décidé de racheter les locaux courant 2017 et entrepris des travaux pour réaménager le site. L'entreprise LEFEUVRE (8 emplois), spécialisée dans la vente et la réparation de mécanique agricole et basée à Landivy, a souhaité reprendre ce bâtiment de 2050 m² par le biais d'un crédit-bail pour y développer son activité.

Le coût total de l'opération « bâtiment » s'élève à 743 410€ avec une subvention de la Région des Pays de la Loire d'un montant de 50 000€ au titre du Fonds régional pour le développement des communes. Les travaux ont commencé le 28 janvier 2019 et se sont achevés le 31 octobre dernier. La subvention régionale a été attribuée en Commission permanente du Conseil régional le 20 avril 2018.

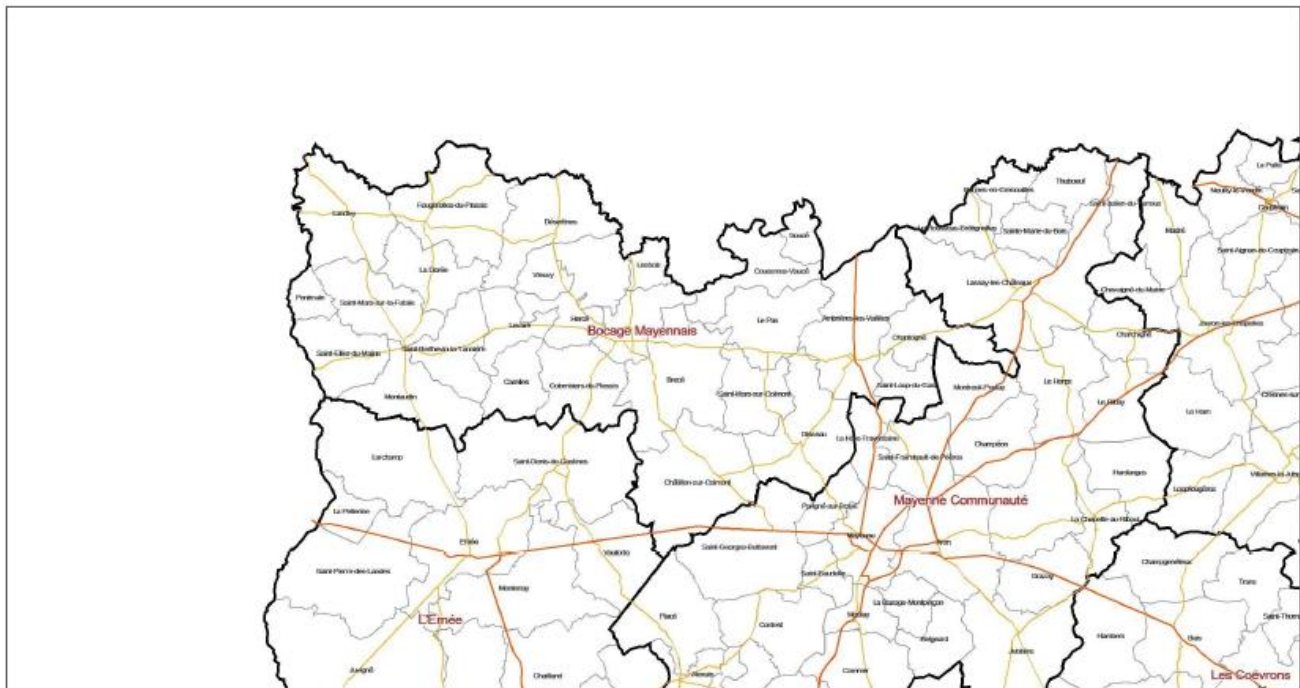
La Communauté de communes du Bocage Mayennais



La Communauté : 27 communes

19 489 habitants

Président : Bruno Lestas



July 11, 2017

Reseau_routier_2017

— Liaison principale

— Autres liaisons

□ EPCI 2017

□ communes_2017

1:288,895
0 2.75 5.5 11 mi
0 5 10 20 km

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un

programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et plus de 5,8 M€ cumulés pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 791 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 34 324 942 € soit près de 57 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Bocage Mayennais l'engagement de la Région s'élève à 935 367 € pour 22 opérations au titre du Fonds école et du Fonds régional de développement des communes.

Fonds Ecoles :

- **CHATILLON-SUR-COLMONT** – Rénovation et extension de l'école Denise Raymont – 55 111€
- **AMBRIERES-LES-VALLEES** – Restructuration et extension de bâtiments scolaires – 100 000€

- **AMBRIERES-LES-VALEES** – Construction de bâtiments périscolaires et extrascolaires dans le cadre de RPI – 100 000€
- **MONTAUDIN** - Réhabilitation d'un restaurant scolaire dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes – 41 400€

Fonds Régional de Développement des Communes

- **VIEUVY** – projets d'aménagements visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité des piétons – 10 000€
- **COLOMBIERS-DU-PLESSIS** – Création d'un commerce multiservices – 50 000€
- **AMBRIERES-LES-VALLEES** – Revitalisation du centre-bourg – 50 000€
- **COUESMES-VAUCE** – Rénovation extension de la salle communale – 26 500€
- **BRECE** – Travaux de sécurisation et d'accessibilité du centre bourg – 23 000€
- **PONTMAIN** – Restructuration et extension d'un bâtiment à usage de restaurant « Le Pontaminois » - 45 888€
- **DESERTINES** – Travaux d'aménagement d'un carrefour, réhabilitation d'un giratoire et aménagement d'un jardin d'agrément – 5 000€
- **LE PAS** – Réhabilitation de bâtiments communaux – 19 321€
- **FOUGEROLLES-DU-PLESSIS** – Redynamisation du centre bourg – 50 000€
- **LANDIVY** – Acquisition et réhabilitation de l'entreprise Gontier – 50 000€
- **OISSEAU** - Travaux de rénovation du centre bourg – 50 000€
- **SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE** – Aménagement de la rue de la Joie – 21 484 €
- **SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE** - Aménagement traverse RD 33 – 30 000€
- **LEVARE** – Travaux de sécurisation du centre-bourg et d'installation de la boulangerie – 43 801€
- **SAINT-LOUP-DU-GAST** – Rénovation de bâtiments communaux – 23 301€
- **SAINT-ELLIER-DU-MAINE** – Réhabilitation d'équipements communaux – 41 372€
- **CHANTIGNE** – Création de vestiaires de football et foyers/club house – 49 189€
- **MONTAUDIN** – Réhabilitation de la salle des fêtes – 50 000€